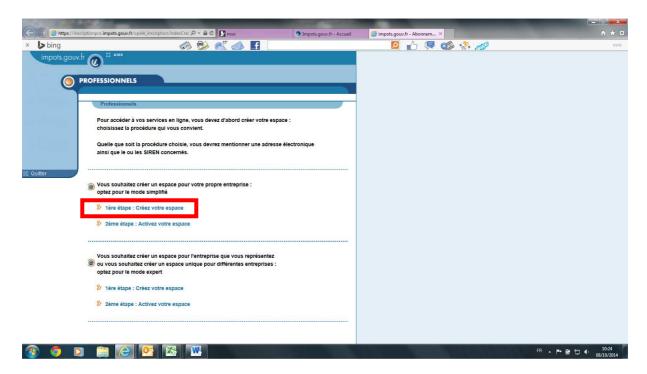
1- Créer son compte sur Impots.gouv?

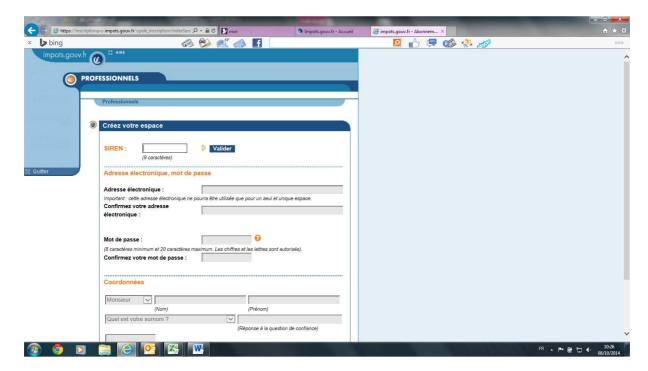
A - Cliquer sur l'onglet « professionnel »



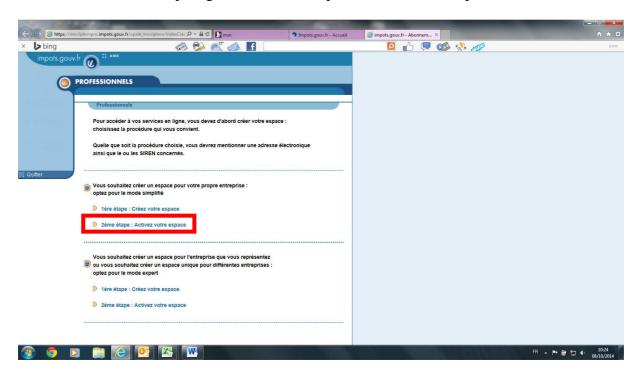
B- Cliquer sur « créer votre espace »



C- Compléter le formulaire puis le retourner au centre des impôts dont vous dépendez.



D- Vous recevrez dans les jours suivants par envoi postal des codes d'activation. Il suffira alors de se rendre sur impots.gouv dans la rubrique « Activez votre espace »



2- Comment puis-je accéder à mon avis de CFE et payer ?

Pour accéder à votre avis de CFE, à partir de début novembre, rendez-vous dans votre espace Professionnel, et cliquez sur "Consulter > Compte fiscal"

Dans le menu de couleur bleue, avec votre souris, sans cliquer, survolez : « ACCES PAR IMPOTS » puis "Contribution Economique Territoriale ou TP" puis "Cotisation foncière des entreprises ou TP" puis dans "Ensemble des adresses", choisissez la bonne adresse, enfin cliquez sur "Avis d'imposition "

Un écran " Accès au compte fiscal > Tableau des avis d'imposition CFE " s'affiche, avec la liste des années visées.

Choisissez l'année, en cliquant par exemple sur " Année 2014», un tableau s'affiche. Dans la colonne " Nature de l'avis «, sélectionnez l'avis souhaité.

L'avis de CFE s'affiche et peut être imprimé et payé directement : Un simple clic sur le bouton "Payer" situé au-dessus de l'avis vous permet d'accéder, sans saisie des références, au service de paiement.

Deux autres modalités pour payer votre CFE en ligne,

- Dans votre espace professionnel, en cliquant sur l'onglet " payer les autres impôts"
- Ou bien, après vous être muni de votre avis d'acompte et de vos coordonnées bancaires, directement sur www.impots.gouv.fr, rubrique Professionnels > "je paye directement en ligne la CFE et la taxe foncière".

Saisissez votre numéro SIRET dans le cadre "numéro fiscal » puis laissez-vous guider.